

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Tombé

**AMENDEMENT**

N° II-CF2233

présenté par

Mme Parmentier, M. Lottiaux, M. Allisio, M. Boulogne, M. Casterman, M. Dessigny,  
 M. Fouquart, M. Christian Girard, M. Gonzalez, Mme Marais-Beuil, M. Mauvieux,  
 Mme Ménaché, M. Renault, M. Sabatou, M. Salmon, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Ballard,  
 Mme Auzanot, Mme Bamana, M. Beaurain, M. Bilde, M. Chudeau, M. Clavet,  
 Mme Da Conceicao Carvalho, Mme Joncour, Mme Joubert, M. Odoul, M. Perez, Mme Roy,  
 M. Sanvert et Mme Sicard

-----

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Presse et médias	3 000 000	0
Livre et industries culturelles	0	3 000 000
<b>TOTAUX</b>	3 000 000	3 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

*Amendement de repli.*

Cet amendement a pour objectif de soutenir le Fonds de soutien à l'expression radiophonique.

La coupe de 28,98% au fonds de soutien à l'expression radiophonique locale prévue par le ministère de la Culture dans le budget 2025, menace les centaines de radios libres, radios de proximité, qui

existent en France.

Ces radios associatives ont une spécificité notable : elles permettent l'expression des citoyens, elles mettent en lumière des acteurs locaux. Elles sont aussi un contrepois au phénomène de concentration des médias par de grands groupes industriels qui se partagent l'espace médiatique.

Parce que le pluralisme des expressions et des médias est fondamental, cette décision budgétaire doit être repensée. Cette économie se justifie d'autant moins qu'il est possible de faire des économies structurelles sur d'autres programmes.

Le présent amendement propose :

- d'abonder de 3M d'euros les AE et CP à l'action 06 « Soutien à l'expression radiophonique locale » du programme 180 « Presse et médias ».
- de réduire de 3M d'euros les AE et CP à l'action 01 « Livre et lecture » du programme 334 « Livre et industrie culturelles ».